



Une Europe, **une monnaie**

Le chemin vers l'euro

Sommaire

Qu'est-ce que l'Union économique et monétaire?	1
Vers une Union économique et monétaire: de 1957 à 1999	2
L'euro est lancé: de 1999 à 2002	8
Gérer l'Union économique et monétaire	9
Vers un élargissement de la zone euro	11
État des lieux	13
L'euro en chiffres	17
L'euro en images	18
Glossaire	20



Qu'est-ce que l'Union économique et monétaire?

D'une manière générale, l'Union économique et monétaire (UEM) s'inscrit dans le processus d'intégration économique. Des États indépendants peuvent intégrer leurs économies à des degrés divers afin de bénéficier des avantages inhérents à la taille de l'Union, comme une plus grande efficacité interne et une meilleure résistance aux événements extérieurs. Les degrés d'intégration économique peuvent être scindés en six étapes:

Les étapes de l'intégration économique

1. Une zone économique préférentielle (avec des tarifs douaniers réduits entre certains pays).
2. Une zone de libre-échange (sans droits de douane internes entre les pays participants sur une partie ou l'ensemble des marchandises).
3. Une union douanière (avec des tarifs douaniers externes communs vis-à-vis des pays tiers et une politique commerciale commune).
4. Un marché commun (avec des règles communes sur les produits et une libre circulation des marchandises, des capitaux, de la main-d'œuvre et des services).
5. Une union économique et monétaire (un marché unique avec une monnaie unique et une politique monétaire commune).
6. Une intégration économique complète (tout ce qui précède, plus une harmonisation de la fiscalité et d'autres politiques économiques).

L'intégration économique et l'UEM en Europe

Le degré d'intégration économique dans l'Union européenne (UE) varie. Tous les pays de l'UE font partie de ce que nous appelons l'UEM et constituent un marché commun, appelé le **marché unique**. Ils coordonnent tous l'élaboration de leurs politiques économiques afin d'atteindre les objectifs de l'UEM. Dès lors que les critères de convergence économique sont respectés, l'adoption de l'euro en tant que monnaie unique est une obligation prévue par les traités de l'UE. Plusieurs pays de l'UE ont poussé l'intégration plus loin et ont donc adopté l'euro. Ces pays constituent la zone euro et, en plus de la monnaie unique, ils ont une **politique monétaire** unique menée par la **Banque centrale européenne**. Les pays de l'UE qui ne font pas partie de la zone euro conservent leur monnaie et mènent leur propre politique monétaire. Par conséquent, le degré d'intégration économique au sein de l'UEM dépend des étapes 4 et 5 de la liste qui précède. Une intégration économique totale impliquerait l'adhésion de tous les pays de l'UE à la zone euro et une harmonisation de leurs politiques budgétaires, notamment de leur fiscalité, ainsi que des autres politiques économiques. Toutefois, de nouvelles **règles de gouvernance économique de l'UE** sont entrées en vigueur le 13 décembre 2011. Dès lors qu'elles renforcent la surveillance et la coordination des politiques budgétaires et économiques de tous les pays de l'UE, ces règles constituent un pas important en direction d'une intégration économique accrue. Des accords supplémentaires conclus entre un grand nombre de pays de l'UE sous-tendent et complètent ces règles.

Les leçons du passé

L'intégration économique d'États indépendants n'est pas un phénomène nouveau. L'Union monétaire latine, comprenant la Belgique, la Grèce, la France, l'Italie et la Suisse, a existé de 1865 à 1927. L'Union monétaire scandinave a uni le Danemark, la Norvège et la Suède de 1873 à 1924. Le Zollverein allemand, peut-être l'un des exemples les plus achevés, a débuté en 1834 par une union douanière entre plusieurs principautés allemandes, pour aboutir à la création d'une banque centrale, la Reichsbank, et d'une monnaie unique, le Reichsmark, en 1875.

1957 > 1999

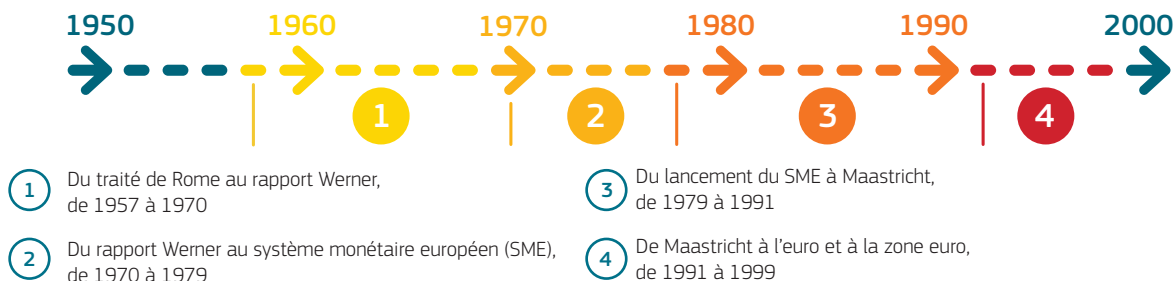
Vers une Union économique et monétaire

Dès la fin des années 60, nourrie par la perspective d'une stabilité monétaire et d'un environnement propice à la croissance et à l'emploi, l'ambition de construire l'UEM était un thème récurrent dans les débats sur l'Union européenne. Toutefois, divers obstacles politiques et économiques en ont barré la voie, jusqu'à la signature du **traité de Maastricht** (traité sur l'Union européenne ou traité UE) en 1992. À plusieurs reprises, la faiblesse de

l'engagement politique, les divergences sur les priorités économiques, le manque de convergence économique et l'évolution des marchés monétaires internationaux ont contribué à freiner les progrès vers l'UEM.

Néanmoins, durant la deuxième moitié du XX^e siècle, les pays de l'UE se sont constamment efforcés d'intensifier la coopération économique en vue de renforcer leurs liens politiques et de protéger le marché commun.

La transition vers l'Union économique et monétaire actuelle s'articule autour de quatre phases



De 1957 à 1970

Du traité de Rome au rapport Werner

Peu de mentions de la monnaie dans le traité de Rome

L'ordre qui régissait les économies de marché d'après-guerre en Europe, en Amérique du Nord et au Japon se fondait sur le système de **Bretton Woods**, qui assurait la stabilité monétaire dans un cadre international où l'or et le dollar prévalaient comme étalons monétaires. Les auteurs du **traité de Rome** supposaient donc que la stabilité des cours resterait la norme et que la construction de l'Europe pouvait reposer simplement sur la mise en place d'une union douanière et d'un marché commun permettant la libre circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux.

Fin des années 60: l'heure des turbulences monétaires a sonné

Le système de Bretton Woods avait déjà commencé à montrer des signes de tension à la fin des années 50. Vers 1968-1969, les turbulences du marché imposèrent une réévaluation du mark allemand et une dévaluation du franc français, présageant une nouvelle ère d'instabilité monétaire. Cette situation mettait en danger le système de prix de la politique agricole commune, principale réalisation de la Communauté européenne à cette époque.

Signature du traité de Rome
(25 mars 1957)



Pierre Werner

La Communauté se tourne vers l'UEM pour favoriser sa prospérité économique et son développement politique

Dans ce contexte troublé, alors que l'union douanière était en grande partie achevée, la Communauté entendait se fixer de nouveaux objectifs de développement politique pour la prochaine décennie. En 1969, le rapport Barre, qui prônait une plus grande coordination économique, a apporté un nouvel élan, et le sommet de La Haye, la même année, a consacré officiellement l'UEM comme un nouvel objectif. Les dirigeants européens ont chargé un groupe de haut niveau présidé par le Premier ministre luxembourgeois de l'époque, Pierre Werner, de préparer un rapport sur les moyens permettant de mettre en œuvre l'UEM avant 1980.

Le rapport Werner — l'UEM en trois étapes

En octobre 1970, le groupe Werner a remis son rapport final qui exposait un processus en trois étapes pour réaliser l'UEM sur une période de dix ans. L'objectif final serait la convertibilité irréversible des monnaies, la libéralisation totale des mouvements de capitaux et la fixation permanente des taux de change — voire l'adoption d'une monnaie unique. Pour y parvenir, le rapport préconisait un renforcement de la coordination des politiques économiques, avec des taux d'intérêt et une gestion des réserves décidés au niveau communautaire, et une harmonisation des politiques budgétaires nationales.



De 1970 à 1979

Du rapport Werner au système monétaire européen

Si les pays de l'UE étaient divisés concernant certaines des principales recommandations du rapport, ils ont marqué leur accord de principe en mars 1971 sur une approche de l'UEM en trois phases. La première, qui visait à réduire les marges de fluctuations des taux de change, devait être lancée à titre expérimental, sans aucun engagement quant aux étapes suivantes.

Malheureusement, la stratégie de Werner partait du principe que les taux de change par rapport au dollar resteraient fixes. Quand les États-Unis ont décidé, en août 1971, de laisser flotter le dollar, une nouvelle onde d'instabilité est venue pousser le mark allemand à la hausse et ruiner les espoirs de maintenir une parité plus étroite entre les monnaies de la Communauté.

Le serpent dans le tunnel

En mars 1972, les pays de l'UE ont créé le mécanisme du «**serpent dans le tunnel**» afin de limiter les fluctuations de leurs monnaies (le serpent) à l'intérieur de marges étroites face au dollar (le tunnel). Destabilisé par les crises pétrolières, les divergences politiques et la faiblesse du dollar, le serpent a perdu, en l'espace de deux ans, la plupart de ses membres pour se réduire finalement à une zone mark allemand regroupant l'Allemagne, le Danemark et les pays du Benelux.

La «mort prématurée» du serpent n'a pas pour autant mis un terme aux efforts pour créer une zone de stabilité monétaire. Une nouvelle proposition en vue de réaliser l'UEM a été émise, en 1977, par le président de la Commission européenne de l'époque, Roy Jenkins. Il a été repris sous une forme plus limitée et lancé en tant que **Système monétaire européen (SME)** en mars 1979 avec la participation de toutes les monnaies des pays de l'UE à l'exception de la livre sterling.



Roy Jenkins,
président de la Commission
européenne de
1977 à 1981

De 1979 à 1991 Du lancement du SME à Maastricht

Le contrôle de l'inflation devient une priorité européenne

Le système monétaire européen (SME) reposait sur le concept de taux de change stables mais ajustables, définis en fonction de l'ECU (European Currency Unit) récemment créé — un panier de monnaies fondé sur la moyenne pondérée des devises du SME. Au sein du SME, les fluctuations des cours étaient contrôlées par le **mécanisme de taux de change (MTC)** et maintenues dans une marge de $\pm 2,25\%$ par rapport aux taux pivots, à l'exception de la lire italienne, qui pouvait fluctuer de $\pm 6\%$.

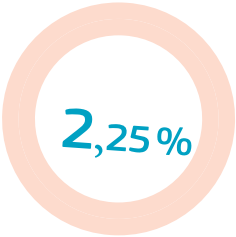
Si le premier objectif du SME était de réduire l'instabilité du taux de change, préjudiciable pour les échanges, les investissements et la croissance économique, un nouveau consensus entre les pays de l'UE selon lequel la maîtrise et la réduction de l'inflation devaient devenir une priorité économique a indubitablement contribué à sa création. Le SME marquait un tout nouveau départ car les taux de change ne pouvaient plus être modifiés que par un accord mutuel des pays participants de

l'UE et de la Commission, ce qui constituait un transfert sans précédent de l'autonomie monétaire.

Le SME — Une décennie de succès

Durant les premières années, de nombreux réalignements sont intervenus au sein du SME. Mais au moment des négociations sur le traité de Maastricht en 1990-1991, le système avait eu le temps de faire ses preuves. La variabilité, à court terme, des taux de change entre les monnaies européennes a été considérablement réduite grâce à la convergence des taux d'inflation, combinée à un contrôle des taux d'intérêt portant sur le taux de change, à une approche commune des interventions sur le marché des changes et à un contrôle des capitaux.

Ce succès, tout comme la précieuse expérience acquise dans la gestion conjointe des taux de change par les banques centrales de la Communauté, formait une toile de fond encourageante pour les discussions sur l'UEM.



2,25 %

La monnaie unique compléterait le marché unique

Le débat sur l'UEM a mis en évidence la nécessité de compléter le marché unique, ce programme, adopté en 1985, en vue de supprimer tous les obstacles à la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux. Il apparaissait clairement qu'il serait difficile de profiter pleinement des bénéfices du marché intérieur avec les coûts de transaction relativement élevés résultant de l'existence de plusieurs monnaies et de taux de change instables.

En outre, de nombreux économistes et gouverneurs de banques centrales estimaient que l'autonomie monétaire nationale n'était pas compatible avec les objectifs communautaires de libre-échange, de libre circulation des capitaux et de taux de change fixes. Aux yeux de nombreux observateurs, cette opinion a plus tard été confirmée par la période d'instabilité qui a frappé le MTC en 1992-1993, causant le retrait de la lire italienne et de la livre sterling, et l'élargissement des marges de fluctuation à 15 %.



Jacques Delors,
président de la Commission
européenne de 1985 à 1995

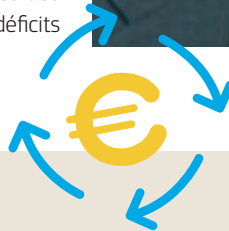
Le rapport Delors prône la mise en place de l'UEM en trois étapes

En juin 1988, le **Conseil européen** réuni à Hanovre a créé le «Comité pour l'étude de l'Union économique et monétaire», présidé par Jacques Delors, alors président de la Commission européenne, au sein duquel siégeaient les gouverneurs de toutes les banques centrales de la Communauté. Leur rapport unanime, présenté en avril 1989, définissait l'objectif de l'union monétaire comme la libéralisation totale des mouvements de capitaux, l'intégration complète des marchés financiers, la convertibilité irréversible des monnaies, la fixation irrévocable des parités et le remplacement éventuel des devises nationales par une monnaie unique.

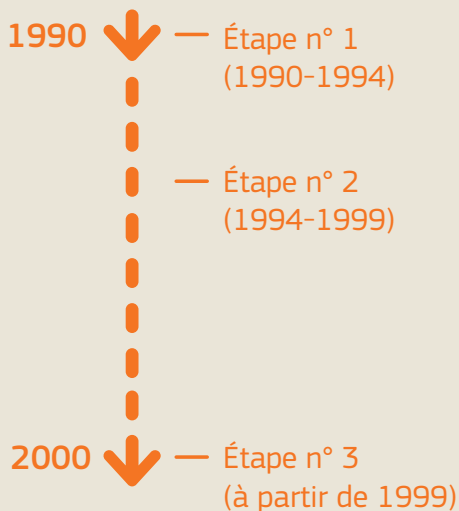
Selon le rapport, il serait possible d'y parvenir en trois étapes, allant d'une coordination économique et monétaire plus étroite à l'adoption d'une monnaie unique, avec une banque centrale européenne indépendante et des règles concernant l'ampleur et le financement des déficits budgétaires nationaux.



© Union européenne



Les trois étapes sur la route de l'UEM

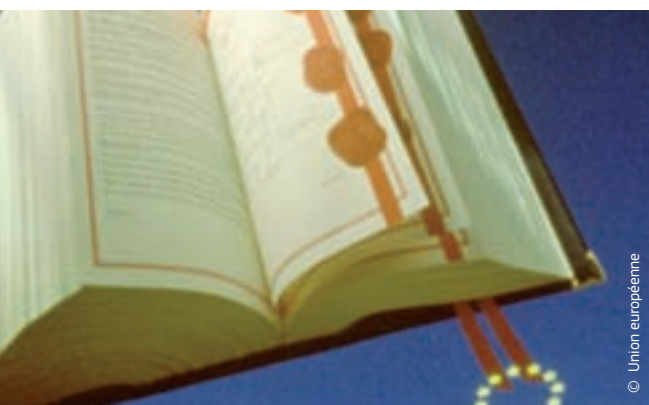


Réaliser complètement le marché intérieur et supprimer les restrictions à une intégration financière accrue.

Créer l'Institut monétaire européen pour renforcer la coopération entre les **banques centrales** et préparer le **Système européen de banques centrales (SEBC)**. Planifier la transition vers l'euro. Définir la gouvernance future de la zone euro. Parvenir à une convergence économique entre les pays de l'UE.

Fixer définitivement les taux de change et de transition à l'euro. La BCE et le SEBC sont chargés d'élaborer une politique monétaire indépendante. Mettre en œuvre des règles budgétaires contraignantes dans les pays de l'UE.

Vers une union politique, économique
et monétaire: le traité de Maastricht



En route pour Maastricht

Suivant les recommandations du rapport Delors, le Conseil européen de Madrid de juin 1989 a décidé de franchir la première étape de l'UEM en juillet 1990. Ensuite, le Conseil européen de Strasbourg de 1989 a sollicité l'organisation d'une conférence intergouvernementale, afin de déterminer les révisions à apporter au traité pour passer à la deuxième et à la troisième étape de l'UEM.

La première étape consistait à réaliser complètement le marché intérieur, en commençant par la coordination des

politiques économiques et en levant tous les obstacles à l'intégration financière. Pour les étapes suivantes, les gouverneurs de banques centrales ont réalisé d'importantes tâches préparatoires qui ont grandement facilité le travail de révision du traité.

Le traité sur l'Union européenne a été approuvé, en décembre 1991, par les chefs d'État ou de gouvernement lors du Conseil européen de Maastricht. L'Europe a ainsi décidé de se doter d'une monnaie unique forte et stable avant la fin du siècle.

Pour que l'Union économique et monétaire puisse offrir un cadre propice à la croissance et à l'emploi en évitant les perturbations, il était nécessaire que les économies des États membres aient atteint un degré de convergence élevé avant l'introduction de la monnaie unique. Par conséquent, le traité sur l'Union européenne a fixé les «critères de convergence de Maastricht» que les pays de l'UE doivent respecter pour adopter l'euro. Ils apparaissent dans le tableau 1. En outre, les pays de l'UE doivent parvenir à la convergence des lois et règles nationales régissant les banques centrales nationales et les questions de politique monétaire.

Tableau 1 Les critères de convergence de Maastricht

Ce qui est mesuré	Comment c'est mesuré	Critères de convergence
Stabilité des prix	Harmonisation du taux d'inflation des prix à la consommation	Pas plus de 1,5 point de pourcentage de plus que le taux des trois pays de l'UE enregistrant les meilleurs résultats
Finances publiques saines	Déficit public exprimé en % du PIB	Valeur de référence inférieure ou égale à 3 %
Finances publiques soutenables	Dette publique exprimée en % du PIB	Valeur de référence inférieure ou égale à 60 %
Convergence durable	Taux d'intérêt à long terme	Pas plus de 2 points de pourcentage de plus que le taux des trois pays de l'UE enregistrant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix
Stabilité des taux de change	Écart par rapport à un taux central	Participation au MTC pendant deux ans sans tensions graves

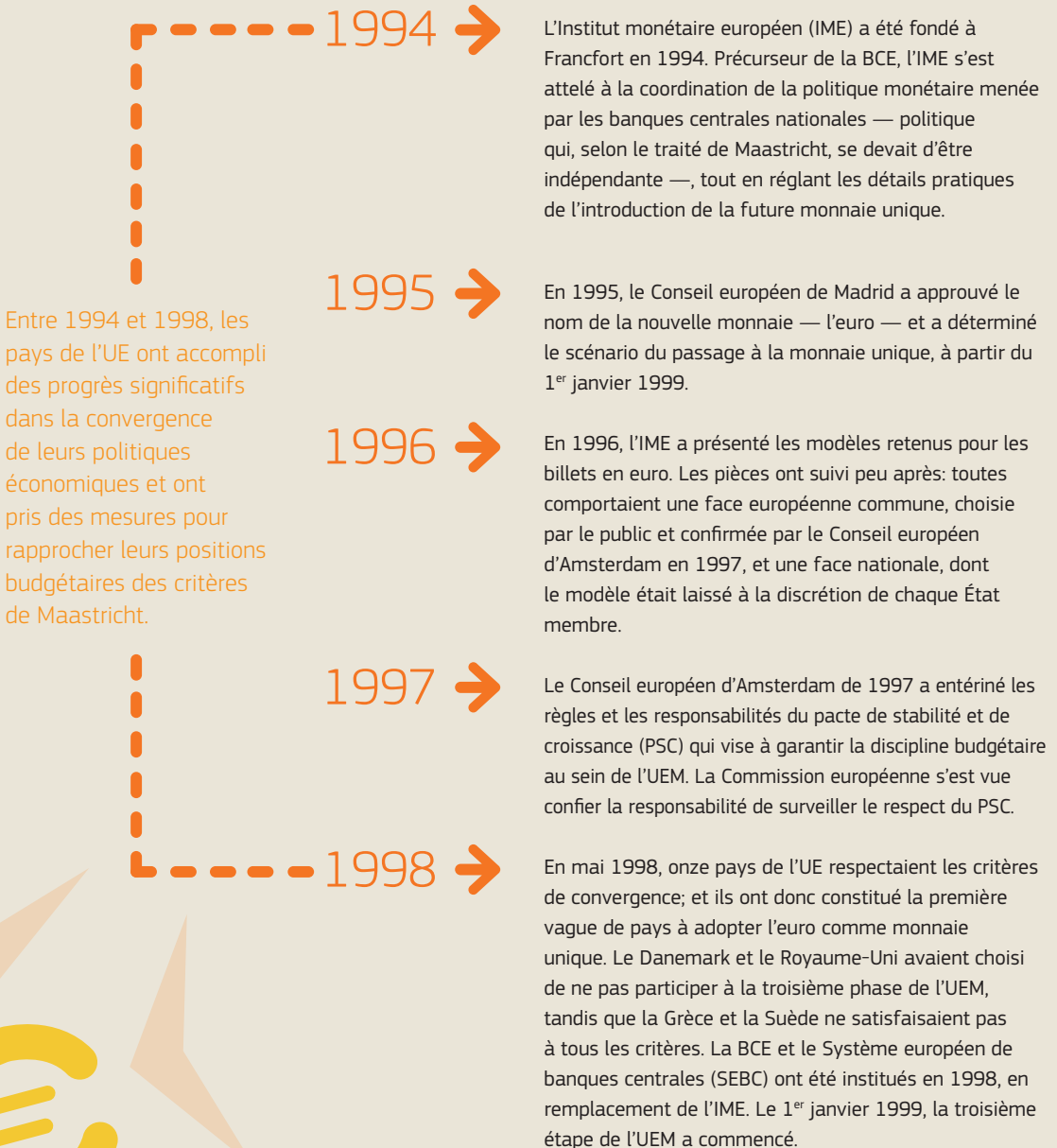
Les critères de convergence de Maastricht ont été conçus pour faire en sorte que l'économie des pays de l'UE soit suffisamment bien préparée pour pouvoir adopter la monnaie unique. Ils constituaient une référence commune pour la stabilité, la qualité et la viabilité des finances publiques des pays candidats à la zone euro

reflétant la convergence des politiques économiques et la résilience aux chocs économiques. Le critère du taux de change devait montrer qu'un pays de l'UE pouvait gérer son économie sans avoir recours à la dévaluation de sa monnaie.

De 1991 à 1999

De Maastricht à l'euro et à la zone euro

Dès lors que l'objectif (l'UEM) et les conditions (les critères de Maastricht) étaient approuvés, l'Union pouvait aller de l'avant. La deuxième étape de l'UEM a débuté en juillet 1994 et a duré jusqu'à l'introduction de la monnaie unique en 1999. Durant cette phase, diverses activités préparatoires ont été entreprises:



1999 > 2002

L'euro est lancé

Le 31 décembre 1998, les taux de conversion entre l'euro et les monnaies des pays participants de l'UE ont été irrévocablement fixés. Le 1^{er} janvier 1999, l'euro a été adopté, et l'**Eurosystème**, composé de la BCE et des banques centrales nationales des pays de la zone euro, a assumé la responsabilité de la politique monétaire de la nouvelle zone euro. Il s'agissait du début d'une période de transition qui devait durer trois ans, pour s'achever avec l'introduction des pièces et des billets en euros et le retrait des signes monétaires nationaux. En 2000, le **Conseil** a décidé, sur proposition de la Commission et après consultation du **Parlement européen**, que la Grèce remplissait les conditions nécessaires pour l'adoption de la monnaie unique, et le pays a rejoint la zone euro le 1^{er} janvier 2001.

Si l'euro a remplacé immédiatement les devises nationales, qui devenaient des subdivisions de l'euro, il n'existait au départ que sous forme de monnaie scripturale. Les pièces et les billets nationaux restaient en circulation pour les paiements quotidiens en liquide. Durant la période de transition, ce sont les milieux d'affaires et de la finance qui ont commencé à se servir de l'euro pour leurs opérations autres qu'en espèces. Pour les marchés financiers, cette transition s'est opérée immédiatement — le terrain avait été bien préparé et les transactions se faisaient exclusivement en euros. Pour les administrations et les entreprises, la période de transition a été plus longue car elles ont procédé graduellement au passage à l'euro pour leur comptabilité, leurs tarifs et leurs paiements. Pour les citoyens, la partie la

plus visible de la transition a été l'apparition du double affichage des prix dans les magasins, les stations d'essence, etc. Cette mesure s'inscrivait dans une vaste campagne de familiarisation du grand public à l'euro et à la future introduction des pièces et des billets.

Nouvelle année, nouvelle monnaie

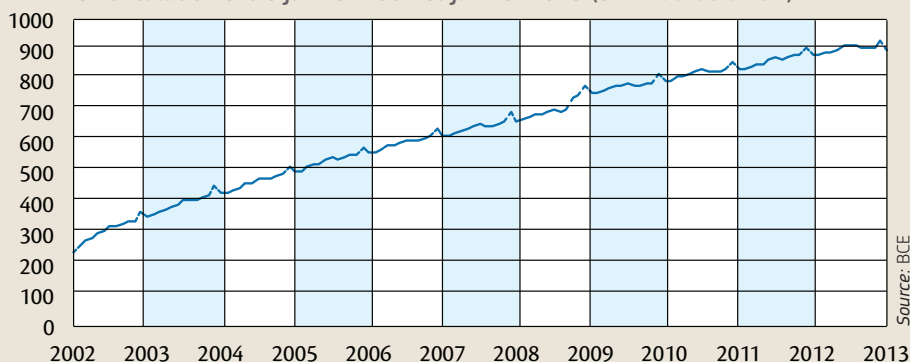
Le 1^{er} janvier 2002 a eu lieu la plus grande opération de changement de monnaie de l'histoire. Il s'agissait d'un défi d'une ampleur sans précédent qui englobait le secteur bancaire, les transporteurs de fonds, les détaillants, le secteur des distributeurs automatiques et le grand public. Dans un premier temps, près de 144 milliards d'euros en espèces avaient été fournis par les banques centrales aux banques (préalimentation) et par ces banques aux commerces (sous-préalimentation), afin d'éviter les goulets d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement. Les pièces et les coupures en euros étaient donc largement disponibles dans tous les secteurs, dès les premiers jours de 2002. Le 3 janvier 2002 96 % des distributeurs automatiques de la zone euro délivraient des billets en euros. Et une semaine après son introduction, plus de la moitié des transactions en espèces s'effectuaient déjà en euros.

Prix affichés en euros sur un distributeur automatique



© Union européenne

Valeur totale des billets de banque en euros
en circulation entre janvier 2002 et janvier 2013 (en milliards d'EUR)



L'introduction de l'euro fiduciaire a pris deux mois. Les billets et pièces en monnaie nationale ont cessé d'avoir cours légal à la fin du mois de février 2002, voire plus tôt dans certains États membres. À cette date, plus de 6 milliards de coupures et près de 30 milliards de pièces nationales avaient été retirées de la circulation et, pour plus de 300 millions de citoyens dans douze pays, l'euro était enfin arrivé.

Gérer l'Union économique et monétaire

Tout comme le marché unique, l'UEM n'est pas une fin en soi. Il s'agit d'un instrument au service des objectifs de l'Union européenne, en particulier d'une croissance économique durable et équilibrée et d'un taux d'emploi élevé. Dès le départ, le fonctionnement et les institutions de l'UEM étaient destinés à favoriser ces objectifs à travers la gestion des volets monétaires et économiques de la zone euro. L'UE a tiré les leçons des faiblesses apparues lors de la crise économique et financière et a renforcé l'UEM au moyen de règles plus strictes, d'un mécanisme

supplémentaire destiné à surveiller les déséquilibres macroéconomiques et d'un examen des projets de budget des pays membres de la zone euro.

En outre, des accords supplémentaires conclus entre un grand nombre de pays de l'UE renforcent et complètent ce mécanisme.

Politique monétaire

La zone euro dispose d'une seule monnaie, dotée d'une politique monétaire unique et indépendante, administrée par un organe de décision centralisé.

La BCE et les banques centrales des pays de l'UE constituent le Système européen de banques centrales (SEBC). Au sein du SEBC, la BCE et les banques centrales des pays de la zone euro forment l'Eurosystème. En ce qui concerne la zone euro, les décisions de politique monétaire ne peuvent être prises que par le conseil des gouverneurs de la BCE, qui réunit les gouverneurs des banques centrales nationales des pays de l'UE qui ont adopté l'euro et des membres du directoire de la BCE. Le conseil des gouverneurs de la BCE est l'organe de décision suprême de la banque.

Le Système européen de banques centrales et l'Eurosystème

Le premier objectif de la BCE est de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro afin de garantir les conditions les plus propices à la croissance et à l'emploi. La stabilité des prix est assurée notamment par les efforts du SEBC pour contrôler les taux d'intérêt et influencer les marchés.

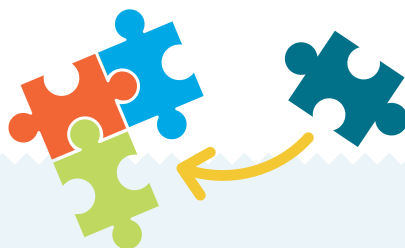
Situation au 1^{er} janvier 2014



Politique économique

La politique économique de la zone euro relève principalement de la compétence des pays de l'UE, bien que les traités de l'UE et les règles de gouvernance économique renforcée de l'UE les obligent à coordonner l'élaboration de leurs politiques économiques de manière à atteindre les objectifs de l'UE. Cette coordination est assurée par la Commission et par le Conseil **Ecofin**, qui rassemble les ministres de l'économie et des finances des pays de l'UE. Il existe un certain nombre de structures et d'instru-

ments qui contribuent à la coordination. Pour la plupart des questions de politique économique, le Parlement européen légifère avec le Conseil et contribue donc activement à la formulation des règles de l'UE.



L'Eurogroupe

Il s'agit d'un groupement informel des ministres de l'économie et des finances des pays de l'UE qui font partie de la zone euro, qui élit son président pour un mandat de deux ans et demi. La Commission et la BCE participent également aux réunions. L'**Eurogroupe** entend être un forum de discussion sur la coordination des politiques et d'autres questions en rapport avec la zone euro.

Le pacte de stabilité et de croissance

Le pacte de stabilité et de croissance, renforcé récemment par des règles plus strictes, met l'accent sur la surveillance des politiques budgétaires et des finances publiques des pays de l'UE et vise à promouvoir la discipline budgétaire au sein de l'UEM et à garantir des finances publiques saines. La Commission suit l'évolution du déficit public et de la dette des différents pays de l'UE, qui doivent rester inférieurs à 3 % et 60 % du PIB respectivement en vertu des traités. Si l'un de ces seuils est dépassé, le Conseil, agissant sur recommandation de la Commission, peut engager une procédure de déficit excessif à l'encontre du pays de l'UE concerné. Si aucune action n'est engagée en temps utile pour corriger la situation, les pays de la zone euro encourent des sanctions financières.

Le semestre européen

Durant les six premiers mois de chaque année, une période de débats politiques et de coordination au niveau de l'UE renforce la transparence politique entre les pays de l'UE dans la mesure où elle permet d'analyser et d'évaluer toutes les politiques nationales ensemble, avant que les gouvernements n'élaborent leurs projets de budget. Les politiques conjointement approuvées peuvent ensuite être mises en œuvre dans chaque pays de l'UE durant les six derniers mois de l'année.

La procédure de déséquilibre macroéconomique

L'objectif de la nouvelle procédure est d'éviter et de corriger les défaillances graves dans la compétitivité et les déséquilibres macroéconomiques sévères dans les pays de l'UE. Ces déséquilibres peuvent prendre la forme d'une détérioration des parts de marchés d'exportation d'un pays, d'un niveau d'endettement élevé du secteur privé, ou de bulles dangereuses sur les prix des actifs. Un certain nombre de problèmes similaires sont apparus au cours de la dernière décennie, et ils auraient pu entraîner des retombées négatives pour les autres pays de l'UE si rien n'avait été fait pour les corriger. La Commission examine la situation des pays de l'UE sur la base d'un ensemble d'indicateurs macroéconomiques et d'autres données détaillées. Cela permet à la Commission et au Conseil d'adresser des recommandations au pays concerné à un stade précoce, avant que les déséquilibres s'aggravent et présentent des risques. Dans les cas plus graves, des mesures de correction sont nécessaires, elles s'appuient sur des règles strictes dans le cadre d'une nouvelle procédure concernant les déficits excessifs. Celle-ci prévoit également un meilleur respect des règles par le biais de sanctions financières pour les pays de la zone euro qui ne suivent pas les recommandations.



Bâtiment Juste Lipse du Conseil à Bruxelles

Vers un élargissement de la zone euro

Les États membres qui ont adhéré à l'UE après l'introduction de l'euro font partie de l'UEM — ce qui signifie qu'ils coordonnent leurs politiques économiques avec celles des autres pays de l'UE et que leurs banques centrales font partie du SEBC. Toutefois, comme ils ne sont pas entrés dans la zone euro immédiatement lors de leur adhésion, leur statut officiel jusqu'à ce qu'ils adoptent la monnaie unique est celui d'États membres bénéficiant d'une dérogation. Ce statut leur est octroyé par l'acte d'adhésion et oblige ces pays à devenir à terme membres à part entière de la zone euro. Les nouveaux États membres ne sont pas entrés dans la zone euro immédiatement lors de leur adhésion parce qu'ils ne respectaient pas les critères de convergence. Par conséquent, le traité d'adhésion leur laisse du temps pour réaliser les ajustements nécessaires pour parvenir à la convergence. Le premier des nouveaux États membres à rejoindre la zone euro a été la Slovénie en 2007, suivie par Chypre et Malte en 2008, la Slovaquie en 2009, l'Estonie en 2011 et la Lettonie en 2014.

La nécessité d'une convergence

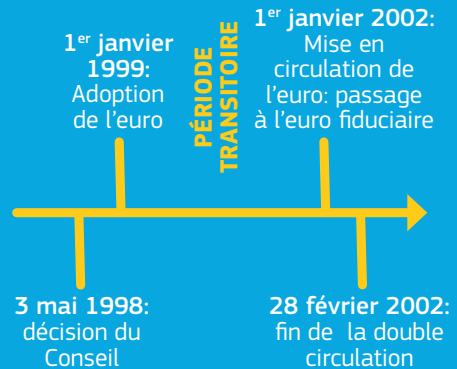
Les critères de convergence — les critères de Maastricht — sont les objectifs économiques et les changements institutionnels qu'un pays doit réaliser avant d'adopter la monnaie unique et d'entrer dans la zone euro. Les indicateurs macroéconomiques présentés dans le tableau 1 (page 6) servent à mesurer la convergence.

Scénarios pour l'adoption de l'euro

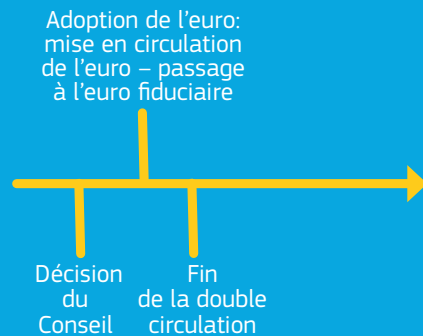
Si les pays qui veulent rejoindre la zone euro doivent satisfaire aux critères de convergence, le scénario d'introduction de la monnaie unique peut varier parmi les derniers arrivants. Lors de la création de la zone euro, les pays fondateurs de l'UE disposaient d'une période de transition de trois ans entre l'adoption de l'euro en tant que monnaie scripturale pour les transactions en 1999 et l'introduction de l'euro fiduciaire en 2002. Dans ce «scénario de Madrid», comme on l'appelle, une période transitoire de trois ans a permis aux citoyens et aux entreprises de se préparer à la monnaie unique avant de l'avoir en poche. Durant cette période, ils ont continué à utiliser leur monnaie nationale pour les paiements en espèces. En revanche, le scénario appliqué aux pays devant rejoindre ultérieurement la zone euro est celui du «big bang», en vertu duquel ces pays adoptent l'euro fiduciaire dès leur entrée dans la zone euro, tandis que leur monnaie nationale est rapidement retirée de la circulation.

Scénarios pour l'adoption de l'euro

1. Scénario de Madrid



2. Scénario du «Big Bang»



La zone euro





État des lieux

Des institutions fortes pour une économie saine

Malgré les problèmes apparus lors de la crise économique et financière, le cadre institutionnel pour la gestion de l'UEM a démontré son utilité et reflète l'engagement rigoureux des pays de la zone euro à renforcer davantage la gouvernance économique si nécessaire et à coopérer sur les questions économiques présentant un intérêt commun. Cette coopération est vitale pour la croissance et l'emploi — et pour l'amélioration des niveaux de vie —, les enjeux du marché unique et de l'UEM.

Des pays comme les États-Unis et le Japon ont une politique monétaire et une politique fiscale centralisées, menées par un seul gouvernement. Dans la zone euro, les choses sont différentes. S'il existe une politique monétaire indépendante et centralisée conduite par la BCE, la **politique fiscale**, qui porte sur les rentrées et les dépenses des budgets nationaux, est du ressort des différents gouvernements, bien que soumise à certaines règles fixées au niveau européen. Par conséquent, la coopération et la coordination entre les pays de la zone euro pour les questions de politique budgétaire constituent l'élément clé pour la construction de l'Union économique et monétaire.

L'UEM est bâtie sur plusieurs piliers solides qui ont fait leurs preuves dans la gestion de son fonctionnement:

- Le **Système européen de banques centrales** rassemble les banques centrales de tous les pays de l'UE. L'Eurosystème réunit la BCE et les banques centrales des pays qui ont adopté l'euro. L'Eurosystème et le SEBC coexisteront tant que tous les pays de l'UE n'auront pas adopté l'euro. La BCE définit la politique monétaire dans le but de garantir la stabilité des prix.
- La **Commission européenne** qui, par le biais de son commissaire et de sa direction générale des affaires économiques et financières (DG ECFIN), surveille et évalue la situation économique des pays de l'UE et émet des recommandations.
- Le **Conseil**, sous sa configuration des Affaires économiques et financières (Conseil Ecofin), où les ministres de l'économie et des finances des pays de l'UE se réunissent pour définir les grandes orientations de politique économique et prendre des décisions sur la base des recommandations de la Commission, qui participe également aux réunions; les ministres de la zone euro se réunissent dans le cadre de

l'Eurogroupe – un groupe informel auquel participent la Commission et la BCE.

- Le **Parlement européen** participe également à la gouvernance de l'UEM, principalement du fait de l'obligation pour le président de la BCE de lui faire rapport régulièrement et personnellement. C'est ce que l'on appelle le «dialogue monétaire». Le commissaire chargé des affaires économiques et monétaires fait lui aussi rapport au Parlement, qui doit également être consulté sur toute décision d'admission d'un nouveau pays dans la zone euro et sur les nominations au directoire de la BCE.

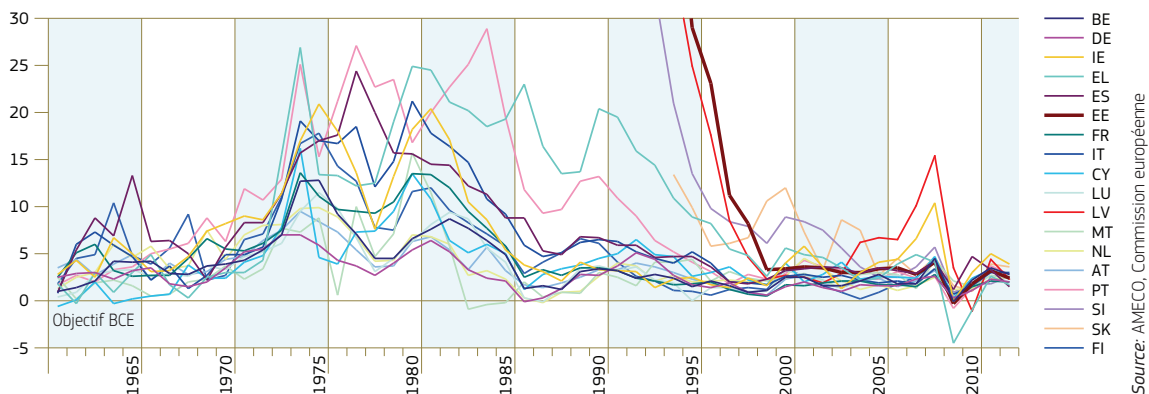


La stabilité économique — un avantage pour tous

Les turbulences monétaires et l'inflation élevée qui ont marqué une bonne partie des années 70 et 80 ont suscité bien des incertitudes et des difficultés. Toutefois, durant la construction de l'Union économique et monétaire, l'inflation a fortement chuté et s'est maintenue par la suite à des

niveaux assez faibles. La première mission de la BCE est d'assurer la stabilité des prix à moyen terme en gardant l'inflation à un taux annuel se situant juste sous la barre des 2 %. L'évolution de l'inflation est présentée dans le graphique ci-dessous.

Convergence des taux d'inflation: zone euro 18 (augmentation annuelle, en %)



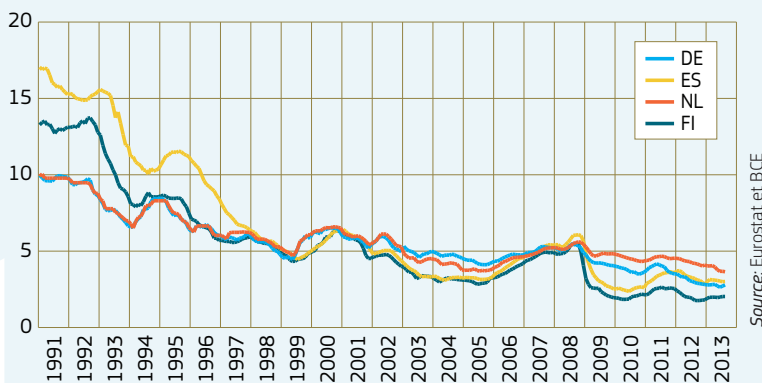
Une inflation faible et des prix stables présentent de nombreux avantages pour les entreprises et les consommateurs:

- Les emprunts des consommateurs sont moins coûteux et les remboursements futurs moins incertains. Par conséquent, les citoyens ordinaires peuvent emprunter de manière plus sûre, notamment pour acheter un logement ou une voiture, avec plus de certitude quant au niveau des remboursements futurs.
- Les entreprises sont encouragées à investir. Quand l'inflation est élevée et imprévisible, les organismes de crédit comptent une marge de sécurité dans les taux d'intérêt, appelée prime de risque. Avec une inflation

basse et stable, ces marges de sécurité ne sont plus nécessaires, ce qui libère des fonds pour permettre aux entreprises d'investir plus — ce qui est profitable à la croissance et à l'emploi.

- C'est aussi un avantage pour la société, la cohésion sociale et les ménages à plus faibles revenus. Les brusques variations de l'inflation creusent le fossé entre les riches et les pauvres. Avec une inflation stable, les moins favorisés sont mieux protégés contre l'érosion de leurs ressources et de leur pouvoir d'achat.

Taux hypothécaires dans quatre pays de la zone euro



La monnaie unique — un complément du marché unique

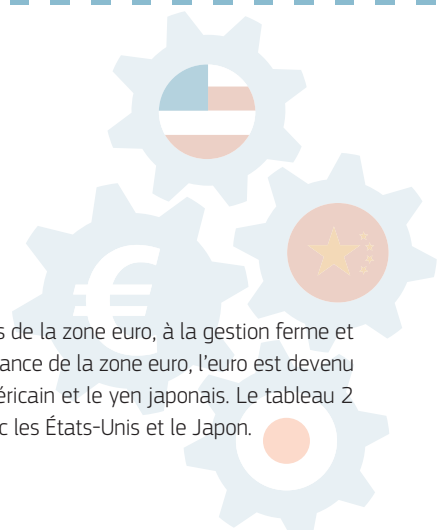
Les transactions dans plusieurs devises entraînent des coûts supplémentaires et rendent les comparaisons de prix plus difficiles, même au sein du marché unique. La monnaie unique — l'euro — gomme ces inconvénients et présente des avantages tant pour les consommateurs que pour les entreprises :

- Les coûts des opérations de change au passage des frontières — les frais de transaction — ont disparu dans la zone euro. Cela représente des économies substantielles pour les voyageurs, qu'ils se déplacent pour affaires, pour leurs études ou pour leur agrément. Auparavant, une personne possédant 1 000 deutsche marks et voyageant dans 15 pays de l'UE en

changeant de l'argent dans chacun de ces pays serait rentrée chez elle avec moins de 500 marks, sans avoir fait le moindre achat. Aujourd'hui, quelqu'un qui partirait avec 1 000 euros arriverait avec la même somme au terme de son périple.

- L'euro apporte au marché unique une transparence des prix. Les consommateurs et les entreprises peuvent facilement comparer les prix des marchandises et des services dans toute l'UE. La concurrence entre les fournisseurs s'en trouve renforcée, et les prix subissent une pression à la baisse dans la zone euro. Cette transparence est favorisée par la faiblesse et la stabilité de l'inflation, car les variations dans les prix se remarquent plus aisément. La concurrence est encore accrue par le développement de l'e-commerce sur l'internet, qui facilite les comparaisons des prix entre plusieurs pays.
- Les frais de transaction peuvent être très importants — avant l'adoption de l'euro, ils se situaient entre 0,3 % et 0,4 % du PIB de l'UE, soit 20 à 25 milliards d'euros. Les entreprises supportaient une large part de ces coûts quand elles envoyaient des biens, des personnes et des capitaux à travers l'UE. Avec la disparition des frais de transaction dans la zone euro, ces fonds peuvent être consacrés à des investissements productifs en termes de croissance et d'emploi, et les échanges à l'intérieur de l'UE sont encouragés. En outre, l'absence de frais de transaction dans le marché unique rend la zone euro plus attrayante pour les investisseurs étrangers.





Le rôle international de l'euro

L'euro est une devise forte au niveau international. Grâce à l'engagement des pays de la zone euro, à la gestion ferme et transparente de la politique monétaire de la part de la BCE et à la taille et la puissance de la zone euro, l'euro est devenu une devise attrayante sur la scène internationale au même titre que le dollar américain et le yen japonais. Le tableau 2 compare certains indicateurs économiques majeurs de la zone euro et de l'UE avec les États-Unis et le Japon.

Tableau 2

Indicateurs clés (2012)	Zone euro (18)	EU (28)	États-Unis	Japon	Chine
Population (en millions)	335,3	508,6	314,3	127,7	1 354
PIB (en milliers de milliards d'euros, en parité de pouvoir d'achat)	7,9	11,2	11,4	3,2	8,6
Part du PIB mondial (% en PPA)	13,6	19,2	19,5	5,5	14,7
Exportations (de biens, en % du PIB)	13,7(*)	13,1 (*)	9,9	12,9	24,9
Importations (de biens, en % du PIB)	13,8(*)	13,9(*)	14,7	14,2	22,1

(*) Hors commerce intra-UE.

Sources: base de données AMECO (Commission européenne), base de données WEO et direction des statistiques du commerce (FMI)

Comme le montre le tableau, la zone euro forme un bloc solide et ouvert en termes d'échanges commerciaux. Cette ouverture, combinée à la force de l'euro dans l'UEM, comporte plusieurs avantages:

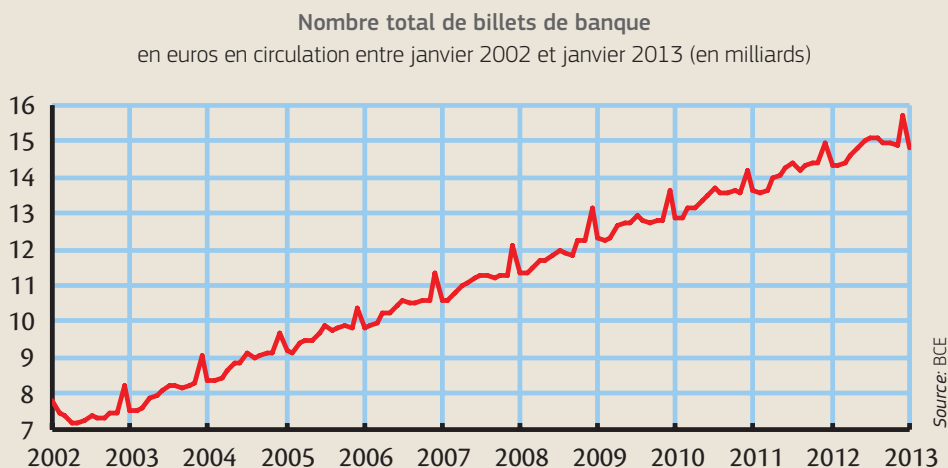
- En tant que plus grande puissance commerciale du monde, la zone euro représente une destination attrayante pour les pays qui souhaitent étendre leurs activités au sein du marché unique. Les entreprises de la zone euro peuvent facturer et payer en euros, ce qui réduit les coûts et les risques, tout en permettant une meilleure planification des affaires.
- L'euro est une monnaie de réserve attractive pour d'autres pays. Environ 24% des réserves mondiales sont à présent en euro.
- La force de l'euro et son utilisation croissante dans le commerce international permettent à la zone euro de mieux se faire entendre des institutions et des organismes financiers

internationaux, comme le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et la Banque mondiale. Alors que les pays de l'UE sont souvent directement représentés dans ces organismes, la Commission et la BCE participent séparément ou dans le cadre d'une délégation de l'UE aux réunions importantes de ces organisations internationales.



L'euro en chiffres

Quelque 14 milliards de coupures en euros ont été imprimés, pour une valeur de 633 milliards d'euros, ainsi que 52 milliards de pièces — représentant 250 000 tonnes de métal — en prévision du lancement de l'euro. Environ 7,8 milliards de billets d'une valeur de 140 milliards d'euros étaient disponibles dans la zone euro le matin du 1^{er} janvier 2002, quand l'euro fiduciaire a été lancé. Depuis, la demande n'a cessé de croître, comme le montre le graphique ci-dessous (les pics de croissance sont dus à une demande plus forte durant la période de Noël).



En janvier 2013, on comptait plus de 14,7 milliards de billets de banque en euros, en circulation, avec une valeur de plus de 880 milliards d'euros, et plus de 101,9 milliards de pièces en euros avec une valeur de plus de 23,4 milliards d'euros. On peut retirer les billets auprès de tous les distributeurs automatiques de billets de la zone euro.

La BCE détient le droit exclusif d'autoriser l'émission de billets de banque en euros. Leur production est partagée entre les banques centrales nationales. Les pièces en euros sont émises par les pays de la zone euro, dans des quantités autorisées par la BCE.



L'euro en images

Les billets de banque en euros présentent tous les mêmes motifs

Ils ont été choisis lors d'un concours organisé dans toute l'UE. Les projets retenus s'inspirent du thème «*époques et styles en Europe*» et illustrent les styles architecturaux qui caractérisent sept périodes de la culture européenne: le classique, le roman, le gothique, la Renaissance, le baroque et le rococo, l'architecture utilisant le verre et l'acier

et l'architecture moderne. Tous représentent des éléments comme des fenêtres, des portails et des ponts. Les billets ont des tailles différentes, des couleurs contrastées et des zones en relief qui aident les malvoyants à les reconnaître.

Signes de sécurité

Les billets et les pièces en euros portent des signes de sécurité avancés pour combattre la contrefaçon. Une impression «*en relief*» confère un toucher spécial aux billets, qui ont aussi des filigranes, des fils de sécurité et des hologrammes visibles des deux côtés. Les pièces sont protégées par leurs compositions métalliques uniques et d'autres caractéristiques reconnaissables par les machines qui acceptent les pièces de monnaie.

© BCE



Le site internet de la BCE contient une animation présentant les signes de sécurité: www.new-euro-banknotes.eu/



Les pièces en euros ont des modèles différents

Les pièces en euros présentent sur une face un motif commun, et sur l'autre un graphisme propre à chaque pays. Les membres de la zone euro choisissent leurs propres séries de dessins, qui reflètent leur histoire ou leur culture — souvent sélectionnées par concours. Tout comme les pays de la zone euro, Monaco, Saint-Marin, l'État de la Cité du Vatican et Andorre sont autorisés à émettre des pièces en euros. Les dessins communs représentent une carte d'Europe qui, dans le cas des plus grandes dénominations, diffère selon la date à laquelle la pièce a été émise (les pièces les plus anciennes représentent l'UE avant 2004; les plus récentes, introduites à partir de 2007, représentent l'ensemble de l'Europe pour refléter l'élargissement de l'Union).

Cette page illustre les pièces de 5 centimes, 50 centimes, 1 euro et 2 euros de chaque État membre de la zone euro. On peut visualiser l'ensemble complet de pièces en euros à l'adresse: www.ec.europa.eu/euro



Modèles commémorant des événements particuliers



Chaque État membre de la zone euro peut émettre une pièce commémorative de 2 euros deux fois par an. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques et la même face commune que les pièces de 2 euros normales. Ce qui les différencie, c'est le dessin commémoratif qui orne la face nationale.

Dessins commémoratifs communs

À l'occasion de trois anniversaires, tous les pays de la zone euro ont émis des pièces de 2 euros présentant le même dessin sur leurs faces nationales: 50 ans du traité de Rome, 10 ans de l'UEM et 10 ans depuis l'introduction des billets et pièces en euros.

Glossaire



Banque centrale: banque nationale qui gère les réserves monétaires d'un pays et contrôle la mise en circulation de la monnaie.

Banque centrale européenne (BCE): banque centrale chargée de la zone euro. La BCE gère en toute indépendance la politique monétaire de la zone euro.

Bretton Woods: désigne le système de gestion monétaire internationale adopté en 1944 par les grandes puissances industrielles mondiales. Il imposait aux signataires de lier leur monnaie au cours de l'or afin de soutenir la stabilité monétaire internationale.

Commission européenne: la Commission européenne est l'une des principales institutions de l'Union européenne. Elle représente et défend les intérêts de l'UE dans son ensemble. Elle présente des propositions législatives. Elle veille à la bonne application des politiques et exécute le budget de l'UE.

Conseil (Conseil de l'Union européenne): rassemble les représentants des gouvernements des pays de l'UE.

Conseil européen: réunions des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'Union européenne et du président de la Commission européenne.

Ecofin: le Conseil de l'Union européenne dans sa configuration qui réunit les ministres de l'économie et des finances des pays de l'UE.

Eurogroupe: ministres de l'économie et des finances des pays de la zone euro.

Eurosystème: partie du SEBC qui se compose des banques centrales de la zone euro et de la BCE.

Marché unique: union douanière avec des politiques communes sur la liberté de circulation des capitaux, des biens, de la main-d'œuvre et des services. Un marché unique est similaire à un marché commun, mais il insiste davantage sur la suppression des entraves aux échanges commerciaux, comme les normes techniques et les taxes — il est plus «harmonisé». L'UE était d'abord un marché commun, avec le traité de Maastricht en 1992, elle est devenue un marché unique.

Mécanisme de taux de change (MTC): élément du système monétaire européen, dans lequel les membres du SME s'engageaient à maintenir les cours de leurs monnaies dans des limites strictes par rapport à l'ECU. Le MCE a été remplacé par le MCE II lors de l'introduction de l'euro en 1999, lorsque les monnaies des pays de l'UE ont été liées à l'euro à l'intérieur d'une marge de fluctuation de + 15 %.

Parlement européen: directement élu par les citoyens européens, le Parlement se compose de députés issus de tous les pays de l'UE. Il partage avec le Conseil la

responsabilité d'adopter la législation européenne, avec différents niveaux de compétences selon les domaines d'activité. En ce qui concerne l'UEM, il contribue à l'élaboration de la législation et du débat politique plus vaste par le biais de sa commission sur les affaires économiques et monétaires.

Politique fiscale: concerne la gestion des revenus de l'État (par exemple des impôts) et des dépenses publiques (par exemple les dépenses de santé).

Politique monétaire: concerne la gestion de l'apport de liquidités dans une économie, par exemple en mettant de la monnaie en circulation ou en fixant les taux d'intérêt.

Règles de gouvernance économique de l'UE: ensemble de règles communes renforçant le pacte de stabilité et de croissance et constituant la procédure de déséquilibre macroéconomique.

Serpent dans le tunnel: mécanisme destiné à contrôler la fluctuation des cours par rapport au dollar américain, mis en place par la Communauté européenne en 1972. Le «serpent» désigne les monnaies, tandis que le «tunnel» fait référence au cours du dollar.

Système européen de banques centrales (SEBC): comprend les banques centrales de l'UE et la BCE.

Système monétaire européen (SME): système de contrôle des fluctuations des cours, instauré par la Communauté européenne en 1979 pour remplacer le «serpent dans le tunnel».

Traité CE: voir le traité de Rome.

Traité de Maastricht (traité sur l'Union européenne): signé en 1992 dans la ville néerlandaise de Maastricht entre les États membres de la Communauté européenne, le traité de Maastricht a étendu les attributions de la Communauté européenne pour fonder l'Union européenne, et a débouché sur la création de l'Union économique et monétaire et de l'euro.

Traité de Rome (traité instituant la Communauté économique européenne): a été signé en 1957 à Rome, pour fonder la Communauté économique européenne, qui a précédé la Communauté européenne. Il a été rebaptisé «traité instituant la Communauté européenne» (traité CE) par le traité de Maastricht.

Commission européenne, Direction générale des affaires économiques et financières

www.ec.europa.eu/economy_finance/



Eurostat - Office statistique de l'Union européenne

www.epp.eurostat.ec.europa.eu



La Banque centrale européenne

www.ecb.eu



La Commission européenne

www.ec.europa.eu



L'euro

www.ec.europa.eu/euro



Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données dans ce document.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2014

ISBN 978-92-79-33807-6 (version imprimée)

978-92-79-34464-0 (version en ligne)

doi:10.2765/62394 (version imprimée)

10.2765/66106 (version en ligne)

© Union européenne, 2014

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Italy

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE ÉLÉMENTAIRE (ECF)

Commission européenne

Une Europe, une monnaie – Le chemin vers l'euro

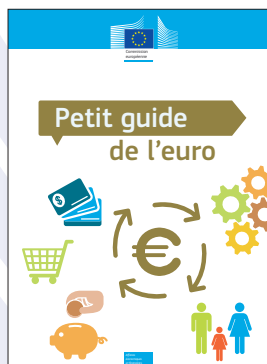
Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

2014 – 20 p. – 17,6 x 25 cm

Europe Direct est un service destiné à vous aider
à trouver des réponses aux questions
que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels
sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs,
hôtels ou cabines téléphoniques).



Le 1^{er} janvier 1999 est une date historique car c'est ce jour-là qu'a été créée une union monétaire entre onze pays de l'Union européenne, avec une monnaie unique: l'euro.

Les billets et les pièces en euros ont été mis en circulation le 1^{er} janvier 2002. Cependant, la création d'une monnaie unique européenne était depuis longtemps en gestation et son histoire remonte aux origines mêmes de l'Union européenne. Cinquante ans après le traité de Rome, qui a jeté les bases de l'UE actuelle, et après une vaste réforme de l'Union économique et monétaire, l'euro est le symbole le plus visible de l'intégration européenne.

L'aventure historique de l'euro est décrite dans la présente brochure, disponible sur le site de la Commission européenne:

www.ec.europa.eu/economy_finance/publications



Office des publications

ISBN 978-92-79-33807-6



9 789279 338076

doi:10.2765/62394 (version imprimée)
10.2765/66106 (version en ligne)